

» A lire demain

**NYON** Une enquête conjointe entre Office du tourisme et Conseil régional montre que les entreprises manquent de lits d'hôtels pour loger leurs clients.

INFOS EXPRESS

A Eysins, Landi progresse encore

**DISTRIBUTION** Les membres de la Coopérative agricole régionale de l'Ouest lémanique, incarnée aux yeux du grand public par Landi à Eysins, ont appris hier, lors de leur assemblée, que le magasin continue d'enregistrer un chiffre d'affaires en plein envol (+9% en 2009). Et la tendance qui voit la clientèle «citadine» prendre le dessus sur le milieu paysan se confirme. Les premiers ont dépensé 6,8 millions de francs alors que quelque 5 millions ont été investis en semences, matériel et produits phytosanitaires. Avec ses 1000 m<sup>2</sup>, le magasin d'Eysins réalise le meilleur chiffre d'affaires parmi les enseignes Landi de Suisse romande. **D. SZ**

L'énergie solaire investira le scolaire

**YENS** La Municipalité désire recouvrir le toit de l'école de 300 m<sup>2</sup> de cellules photovoltaïques. Estimée pour l'heure à quelque 250 000 francs, cette installation devrait fournir une bonne partie de l'électricité nécessaire au bâtiment scolaire. «De nouvelles technologies, plus rentables, entrent sur le marché», explique le syndic Jean-Pierre Bourdon. Le Conseil communal devra encore se prononcer. **A. MN**

Encore un qui claque la porte!

**CHAVANNES-DES-BOIS** Jean-Pierre Maturo, en butte aux attaques d'un ancien syndic, a donné sa démission de la Municipalité.

Vivement la fusion des communes de Terre-Sainte! Ce sera probablement la seule manière de mettre fin au mauvais climat qui règne à Chavannes-des-Bois. Déjà mise sous régie de l'Etat lors de la précédente législature, sermonnée l'an dernier par le préfet pour vice de forme lors d'une élection d'un président du Conseil, minée par les démissions en cascade, la Municipalité venait de retrouver un semblant de calme avec l'élection de deux nouveaux membres à l'exécutif et la désignation d'un nouveau syndic, Stephan Comminot. Et patatras! Voilà qu'un autre municipal donne son sac.

Jean-Pierre Maturo, élu il y a quatre ans, a annoncé sa démission pour le 8 mars. Raison invoquée par ce responsable de l'Urbanisme, les attaques personnelles dont il fait l'objet. Des «médisances», dont l'auteur est un ex-syndic du village et père de l'actuel syndic, ont finalement eu raison de sa patience. «Malgré une conciliation devant le préfet, l'été dernier, où il a dû s'excuser, les attaques ont continué. Dans cette situation, la Municipalité ne pouvant pas agir, je ne pouvais pas me défendre. Alors je m'en vais.» **M. S.**

# L'AICC disparaîtra, mais son ex-présidente n'abdique pas



**CHAHUTÉE** La présidente déchuë Bernadette Marics Ayanlle persiste à vouloir imposer sa vision des choses au sein de l'association. Elle a tenté de prendre la parole hier avant de se faire exclure de la salle. **ROLLE, LE 24 FÉVRIER 2010**

**ROLLE** Les membres de l'Association des intérêts du cœur de La Côte ont approuvé sa future dissolution. Opiniâtre, la présidente déchuë avait préalablement saisi la justice pour éviter cette issue.

VINCENT MAENDLY

L'Association des intérêts du cœur de La Côte (AICC) n'en finit plus d'agoniser. Son comité avait été vidé il y a un mois; un nouveau coup lui a été porté hier soir. Ses membres, réunis en assemblée générale extraordinaire, ont approuvé «le principe d'une dissolution qui interviendra au plus tard le 30 juin prochain». L'as-

semblée sera d'ici là appelée à se prononcer sur la base d'un véritable bilan de dissolution, qui n'est pas encore établi.

Et pour cause: cette assemblée a été convoquée dans l'urgence, et même un chouïa trop tardivement si l'on s'en réfère à ses

chaussons pour entrer!» Depuis que l'AICC est en cessation de paiement (*lire ci-contre*), c'est en effet la commune de Rolle qui paie ses factures: 60 000 francs en janvier, comprenant entre autres le salaire des trois employées de l'association.



«Quand il y a le feu dans la maison, les pompiers ne demandent pas s'ils doivent y entrer en chaussures»

DANIEL BELOTTI, SYNDIC DE ROLLE

statuts. Membre du comité provisoire et syndic de Rolle, Daniel Belotti justifie cet empressément: «Quand il y a le feu dans la maison, les pompiers ne demandent pas s'ils doivent mettre des

Avec le vote d'hier, la ville reprend la gestion du Camping des Vernes, censé rouvrir dans un mois. La Municipalité présentera rapidement un préavis au Conseil communal pour normaliser les

dépenses liées à la déconfiture de l'AICC, celles-ci ne figurant bien sûr pas au budget de la ville.

L'idée est de recréer, sur les cendres de l'AICC, une société de développement qui ne s'occupera plus que d'organiser des manifestations dans la région. L'Office du tourisme devrait devenir une antenne de Nyon Région Tourisme

Mais la saga réserve peut-être encore quelques surprises. L'ex-présidente déchuë de l'AICC, Bernadette Marics Ayanlle, a en effet saisi il y a peu le Tribunal d'arrondissement de La Côte, afin d'invalider l'éviction du comité, une décision prise lors de la précédente assemblée générale. Présente hier soir, elle a vainement tenté de prendre la parole, chahutée par l'assemblée. L'esclandre a obligé le syndic Daniel Belotti à l'exclure de la salle. ■

» Une saga épique

**MI-MARS 2009** Bernadette Marics Ayanlle est élue à la présidence de l'AICC, association qui gère le Camping des Vernes, l'Office du tourisme rollois et organise les manifestations locales. A ce moment, Pascale Vollenweider occupe depuis trois mois le poste de directrice de l'Office du tourisme. C'est le temps de l'entente cordiale.

**FIN NOVEMBRE** La présidente de l'AICC Bernadette Marics Ayanlle prend toute seule la décision de licencier la directrice Pascale Vollenweider. En réaction, trois membres du comité donnent leur démission au 31 décembre. Comme le trésorier avait fait de même quelques semaines auparavant, cela fait que quatre des sept membres du comité quittent le navire.

**MI-DÉCEMBRE** Le Conseil communal de Rolle réagit en coupant les vivres de l'AICC. 60 000 francs de subsides censés lui être accordés sont ainsi gelés.

**FIN DÉCEMBRE** La Municipalité de Rolle fait appel aux bons services du préfet Jean-Pierre Deriaz pour résoudre la crise. Contre la volonté de la présidente, il impose la tenue d'une assemblée générale extraordinaire en janvier.

**28 JANVIER 2010** L'AG extraordinaire éjecte la présidente et ce qu'il reste de son comité. Un comité provisoire est élu, chargé d'étudier l'avenir de l'AICC. En cessation de paiement, celle-ci voit son compte bancaire bloqué. Les salaires des trois employés de l'AICC sont de ce fait payés par la commune.

**20 FÉVRIER** Bernadette Marics Ayanlle saisit le Tribunal d'arrondissement pour invalider les décisions prises lors de l'AG extraordinaire du 28 janvier, qui, selon elle, enfreignent les statuts.

**HIER** La nouvelle assemblée générale extraordinaire, fixée dans l'urgence par le comité provisoire, approuve le principe de dissolution de l'AICC d'ici le 30 juin prochain. La gestion du camping est aussitôt reprise par la commune de Rolle.

**INTERVIEW EXPRESS** PIERRE-YVES SCHMIDT, membre fondateur et programmeur de l'Usine à Gaz

## Concerts gratuits pour les 15 ans de l'Usine à Gaz

**L'Usine à Gaz fête ses 15 ans. Mais de manière beaucoup plus modeste que pour ses 5 et 10 ans. Pourquoi?** Pour les 5 et 10 ans, nous avions proposé chaque fois un festival sur dix jours. Des opérations lourdes, montées à une époque où la programmation était moins étoffée qu'aujourd'hui. Avec les 70 dates déjà prévues cette saison, il aurait été difficile d'ajouter dix jours de festivités. La formule se résume à trois soirées gratuites, du jeudi au samedi, qui font écho à l'inauguration de l'Usine en février 1995. Une large place a été laissée aux groupes régionaux, surtout lors de la soirée spéciale Bonsai de jeudi. Vendredi, deux concerts de qualité seront organisés par les Vendredis de l'Usine. Et samedi, place à une «battle» réunissant des amis de l'Usine,

suivie par une prestation d'un des meilleurs duos electro du pays, Luluxpo. **En quinze ans, quelle est la place qu'a réussi à prendre cette salle de spectacle dans le paysage culturel de l'arc lémanique?** L'Usine à Gaz est une des structures culturelles au programme le plus diversifié en Suisse romande. Elle se distingue également par la politique de soutien à la création, qui permet notamment à de jeunes formations musicales de la région de venir faire leurs premières armes sur scène ou de profiter de nos infrastructures pour travailler leur prestation scénique. Enfin, nous avons réussi, au cours des années, à développer une histoire associative forte avec une équipe de professionnels qui assument toutes les tâches quotidiennes.

**Lundi, le Conseil communal de Nyon a approuvé le plan de quartier qui permettra l'agrandissement du bâtiment. Dans quel but?** Il est prévu la construction d'une nouvelle salle de spectacle de 170 à 250 places assises, avec un confort supérieur, qui accueillerait tous les spectacles de théâtre, danse, humour, et jeune public. Cette structure serait complétée par un véritable espace de répétition. La salle existante serait alors principalement dévolue aux concerts debout. L'Usine disposerait ainsi d'une salle de spectacle, d'une salle de concert et d'une salle de répétition.

YVES MERZ

Tout le programme sur [www.usineagaz.ch](http://www.usineagaz.ch)



## Son miniparking refusé, Bassins recourt au tribunal

**PARC ET RAIL** L'Etat n'autorise pas la création de sept places de stationnement à la halte de Bassins. La commune a fait recours contre cette décision.

Il voulait créer un parking de sept places près de la halte du Nyon - Saint-Cergue - Morez, mais le canton a mis son veto. L'automne dernier, le syndic de Bassins, Didier Lohri, avait soumis à l'enquête publique un projet de minuscule Parc + Rail, pour que les habitants du village, éloignés de plusieurs kilomètres de la petite gare, puissent y parquer et prendre le train. C'était aussi une occasion de créer une aire de retournement, dans cette pente escarpée, pour la navette de bus qu'il avait lancé au compte de la commune.

Si le projet n'a suscité aucune opposition durant la mise à l'enquête, les services de l'Etat ont ensuite refusé de délivrer une

autorisation spéciale. Selon eux, le parking est non conforme à la zone agricole, n'est pas imposé par sa destination hors de la zone à bâtir et n'aurait pas d'intérêt public déterminant.

**Attendre l'étude régionale**

«Par ailleurs, le Conseil régional du district planche actuellement sur le développement de Parc + Rail le long de la ligne de chemin de fer du Nyon - Saint-Cergue - Morez et il est plutôt question de rabattre les voitures sur des gares principales. Il est donc prématuré de se lancer seul dans ce projet sans connaître le résultat de cette étude», explique Vincent Krayenbühl, chef du Service cantonal de la mobilité.

La Municipalité de Bassins, qui par ce projet même modeste, tient justement à favoriser la mobilité douce, a fait recours à la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal.

M. S.